

Toulon, le 23/04/2026

Dalila DRAOUI
Service agriculture et forêt
Mission défrichement
Téléphone : 04 94 46 81 94

Objet: Accusé de réception d'une demande d'autorisation de défrichement
Référence: Dossier n° **26.073/23** (à rappeler dans toute correspondance)
Superficie à défricher demandée : **6 681 m²**

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation de défrichement au nom de **SCI AG6**

- Section-parcelle(s): **AA 7**
- Lieu-dit:
- Commune: **PUGET SUR ARGENS**

J'accuse réception de votre demande déposée le 09/03/26, et enregistrée sous le n° 26.073/23.

La complétude sur le plan formel de votre dossier (caractère exhaustif de son renseignement et fourniture des pièces jointes requises) sera prochainement étudiée.

Si votre dossier est complet, et si aucune décision expresse de l'administration n'intervient dans un délai de deux mois à compter de la date indiquée ci-dessus, soit avant le **09/05/2026**, votre demande donnera lieu à une décision implicite d'acceptation. Vous pourrez alors, et uniquement dans ce cas, demander par écrit une attestation en ce sens qui vous sera délivrée par mon service.

Si votre dossier est incomplet, des pièces ou éléments complémentaires vous seront demandés. Le délai de deux mois précité ne courra qu'à compter de la réception de toutes les pièces et informations complémentaires requises

Je précise que ce courrier n'est donc pas un accusé de réception de votre dossier complet et qu'il ne préjuge en aucun cas des suites qui seront données à votre demande d'autorisation de défrichement.

En vertu de l'article L.341-4 du code forestier, une copie du présent courrier est adressée au maire de la commune sur laquelle se situe le terrain dont le défrichement est envisagé.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La secrétaire administrative

SCI AG6
22 avenue de la Lieutenante
83480 PUGET SUR ARGENS

Toulon, le 04/06/2026

Dalila DRAOUI
Service agriculture et forêt
Mission défrichement
Tél : 04.94.46.81.94

**SCI AG6
22 avenue de la Lieutenante
83480PUGET SUR ARGENS**

Objet : Dossier incomplet d'une demande d'autorisation de
défrichement

Demande de pièces complémentaires

Références: Dossier n° 26.073/23 (à rappeler dans toute correspondance)
Commune : **PUGET SUR ARGENS** - Lieu-dit :
Section - Parcelle(s) : **AA 7**

Madame, Monsieur,

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement reçu le 09/03/26 et établi au nom de **SCI AG6** ne peut être instruit en l'état du fait de pièces manquantes.

Vous voudrez bien me fournir, dans un délai maximum de trois mois, les pièces ou informations suivantes, par retour de mail :

- **Un acte notarié de propriété, ou une attestation notariale récente ou un extrait de matrice cadastrale récent** au nom du propriétaire actuel
- **Extrait Kbis** de la société **SCI AG6**
- **Un extrait du plan cadastral**
 - au format A4 et en couleur,
 - contenant les limites et numéros des parcelles cadastrales,
 - qui matérialise l'emprise de la zone à défricher ainsi que le(s) **chemin(s) d'accès existant(s) ou à créer**. Merci de préciser en légende : « zone à défricher » et « chemin d'accès existant ou à créer ».

- **Un arrêté portant décision d'examen au cas par cas ou l'étude d'impact**

La demande porte sur une surface supérieure à 5000 m². Il convient de me transmettre la décision de l'autorité environnementale vous dispensant ou non de la réalisation d'une étude d'impact (après examen au cas par cas) ou l'étude d'impact dans le cas contraire (en 4 exemplaires papier et 5 clés numériques). Il vous appartient pour cela de saisir l'autorité environnementale PACA pour examen au cas par cas de votre dossier de défrichement. Les renseignements et formulaires propres à cette procédure sont disponibles sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/pour-examen-au-cas-par-cas-d-un-projet-a16133.html>

Le dépôt des dossiers s'effectue désormais de manière

dématérialisée par le portail suivant :

<https://evaluation-environnementale.developpement-durable.gouv.fr/#/auth/lautorite-environnementale>

Votre dossier ne sera déclaré **complet** qu'après réception des pièces demandées ci-dessus.

Sans retour des pièces demandées le 04/09/2026 (date du courrier + 3 mois), votre dossier sera classé sans suite et clôturé. Vous ne pourrez pas vous prévaloir d'une autorisation tacite.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire administrative